

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

pour l'exercice clos le 31 août 2021

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le 1-888-888-3863, en nous écrivant à Investissements Renaissance, 1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3S6, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.investissementsrenaissance.ca ou le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon le rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Objectif de placement : Le Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance (désigné le *Mandat*) cherche à obtenir un revenu d'intérêts élevé tout en assurant la sécurité du capital et de la liquidité, en investissant surtout dans des titres de créance de haute qualité d'émetteurs canadiens et américains.

Stratégies de placement : Le Mandat investit surtout dans des titres émis par le gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux et leurs organismes ainsi que des banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie ou de prêt et des sociétés canadiennes.

Risque

Le Mandat est un fonds de titres à revenu fixe canadiens à court terme qui s'adresse aux investisseurs privilégiant les placements à court terme et pouvant tolérer un risque de placement faible.

Pour la période close le 31 août 2021, le niveau de risque global du Mandat est resté identique à celui mentionné dans le prospectus simplifié du Mandat.

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*, le *gestionnaire* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du Mandat. Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période close le 31 août 2021. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Mandat est passée de 2 741 \$ au 31 août 2020 à 3 934 \$ au 31 août 2021, en hausse de 44 % pour la période. La hausse globale de la valeur liquidative découle des ventes nettes de 1 208 \$, contrebalancées en partie par le rendement négatif des placements.

Les parts de catégorie A du Mandat ont dégagé un rendement de -0,6 % pour la période, contre 0,1 % pour son indice de référence, soit l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (désigné l'*indice de référence*). Le rendement du Mandat tient compte des frais et des charges, ce qui n'est pas le cas de celui de l'indice de référence. Voir

la section *Rendement passé* pour connaître les rendements des autres catégories de parts offertes par le Mandat.

Au Canada, la croissance économique a été relativement solide au cours de la période, soutenue par la solidité du marché immobilier. L'allègement des mesures de confinement a contribué à l'augmentation des dépenses des consommateurs. Toutefois, la croissance économique a ralenti au deuxième trimestre de 2021, en raison des nouvelles mesures de confinement adoptées en réponse à la hausse des cas d'infection à la COVID-19.

Le taux d'inflation au Canada a commencé à augmenter au début de la période, en grande partie en réponse à la hausse de la demande, les mesures de confinement ayant été allégées et les entreprises ayant rouvert leurs portes. Le taux d'inflation a par la suite augmenté de façon marquée au cours de la deuxième moitié de la période en réponse à la solidité de la demande combinée à la baisse des prix au cours de l'année précédente. L'augmentation des prix de l'essence et des aliments a contribué à la hausse.

Le marché de l'emploi au Canada a connu une reprise inégale, mais s'est amélioré. Au fil de l'allègement des mesures de confinement, de nouveaux emplois ont été créés. L'opposé s'est produit lorsque les entreprises ont fermé de nouveau leurs portes. À la fin de la période, le taux de chômage au Canada se situait à un niveau plus bas que celui où il se trouvait au début de la période.

La Banque du Canada a maintenu son taux de financement à un jour de référence à 0,25 %, croyant que l'économie canadienne avait encore besoin de mesures accommodantes pour se redresser complètement. Alors que le taux d'inflation augmentait considérablement, la Banque du Canada a indiqué qu'elle croyait que cette augmentation était temporaire. La Banque du Canada a indiqué que son taux directeur demeurerait bas jusqu'à ce que les cibles en matière d'inflation et d'emploi aient été atteintes.

Vers la fin de la période, la Banque du Canada a commencé à réduire ses achats d'obligations en réponse à l'amélioration de la conjoncture économique. Entre-temps, à la deuxième moitié de la période, la Banque du Canada a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et de

croissance, nourrissant les attentes à l'égard de l'augmentation plus tôt que prévu du taux de financement à un jour de référence.

Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (désigné la *Réserve fédérale*) a maintenu le taux cible des fonds fédéraux dans une fourchette de 0,00 % à 0,25 %, tout en poursuivant ses achats d'obligations. La Réserve fédérale croyait que son taux directeur extrêmement bas continuait d'être justifié en raison des risques liés à la pandémie. De plus, malgré les progrès réalisés au chapitre de la reprise économique aux États-Unis, la Réserve fédérale a signalé que ces progrès n'étaient pas suffisants pour qu'elle réduise ses achats d'obligations. La Réserve fédérale a révélé qu'elle n'avait pas l'intention de modifier son taux directeur tant que les objectifs en matière d'inflation et d'emploi n'étaient pas durablement atteints.

Une importante surpondération dans les obligations commerciales a été maintenue par le Mandat. Dans un contexte de faibles taux d'intérêt, l'exposition au papier commercial a permis au Mandat de maintenir un rendement courant plus élevé, ce qui a contribué au rendement. Les positions dans les obligations à taux variable ont également contribué au rendement du Mandat, ces titres ayant dégagé un rendement courant supérieur à celui des obligations d'État, du papier commercial et des acceptations bancaires.

Événements récents

À compter du 1^{er} septembre 2021, GACI, à titre de gestionnaire, paiera les charges d'exploitation du Mandat, autres que certaines charges, en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration annuels fixes. Ces frais s'appliqueront à toutes les catégories du Mandat, à l'exception de la catégorie O, et correspondront à un pourcentage précis de la valeur liquidative de chaque catégorie du Mandat.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie mondiale et les marchés des capitaux. L'éclosion de la COVID-19 pourrait avoir une incidence négative sur le rendement du Mandat.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Mandat, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du Mandat

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Mandat. À titre de gestionnaire, GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Mandat, calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Mandat, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*. À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Mandat pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Mandat ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour leurs

activités de commercialisation liées au Mandat. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du Mandat.

Placeur

Les parts de catégorie A du Mandat ne peuvent être achetées que par l'entremise de CIBC Wood Gundy, une division de Marchés mondiaux CIBC inc. (désignée *MM CIBC*). Les parts des autres catégories du Mandat peuvent être achetées par l'entremise de courtiers et d'autres sociétés, dont les courtiers liés à GACI, comme la division de courtage à escompte Pro-Investisseurs CIBC de Services Investisseurs CIBC inc. (désignée *SI CIBC*), la division Service Impérial CIBC de SI CIBC, et MM CIBC. SI CIBC et MM CIBC sont des filiales en propriété exclusive de la Banque CIBC. GACI peut payer des commissions de vente et de suivi à ces courtiers relativement à la vente de parts du Mandat. Ces courtiers et autres sociétés peuvent verser une partie de ces commissions de vente et de suivi à leurs conseillers qui vendent des parts du Mandat aux investisseurs.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés au Mandat. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme la nature et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, lorsque GACI traite les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage et aident GACI à prendre des décisions en matière de placement pour le Mandat ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Mandat.

Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par le Mandat sont payés par GACI ou par le ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Mandat au cours du mois en question.

En outre, GACI peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Mandat. Toute commission récupérée est versée au Mandat.

Au cours de la période, le Mandat n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Mandat

Le Mandat peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les directives permanentes émises par le Comité d'examen indépendant (désigné le CEI) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au sous-conseiller en valeurs ou détenir ces titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié, dont la durée jusqu'à l'échéance est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désignés le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés et les politiques et procédures portant sur ces placements);
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- entreprendre des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises lorsqu'une partie liée est le contrepartiste;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe (désignées les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*); et
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Mandat, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Mandat (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour le Mandat et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Mandat, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par le

Mandat sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus de la négociation au nom du Mandat au cours du mois en question. Tous les autres frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouverts auprès du Mandat. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au Mandat, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouverts auprès du Mandat. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Mandat et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Mandat pour les périodes closes le 31 août.

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie A

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,93 \$	10,00 \$	9,97 \$	9,93 \$	9,92 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,04 \$	0,19 \$	0,21 \$	0,14 \$	0,10 \$
Total des charges	(0,09)	(0,09)	(0,09)	(0,09)	(0,09)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,01)	(0,04)	–	0,02	–
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	(0,06) \$	0,06 \$	0,12 \$	0,07 \$	0,01 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,02 \$	0,14 \$	0,09 \$	0,03 \$	0,01 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	0,02 \$	0,14 \$	0,09 \$	0,03 \$	0,01 \$
Actif net à la fin de la période	9,84 \$	9,93 \$	10,00 \$	9,97 \$	9,93 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie A

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	2 727 \$	2 741 \$	3 760 \$	4 264 \$	4 511 \$
Nombre de parts en circulation⁴	277 031	276 206	375 885	427 674	454 503
Ratio des frais de gestion⁵	0,88 %	0,87 %	0,87 %	0,88 %	0,88 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	4,25 %	4,18 %	3,65 %	3,38 %	4,47 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	115,15 %	67,60 %	44,88 %	102,47 %	57,78 %
Valeur liquidative par part	9,84 \$	9,93 \$	10,00 \$	9,97 \$	9,93 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	8,90 \$	9,01 \$	9,61 \$	9,86 \$	9,95 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,01 \$	0,03 \$	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$
Total des charges	(0,02)	(0,01)	(0,05)	(0,05)	(0,06)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	–	(0,01)	–	0,01	–
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	(0,01) \$	0,01 \$	0,15 \$	0,11 \$	0,04 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	0,09 \$	0,74 \$	0,34 \$	0,10 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	0,09 \$	0,74 \$	0,34 \$	0,10 \$
Actif net à la fin de la période	8,86 \$	8,90 \$	9,01 \$	9,61 \$	9,86 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	1 207 \$	– \$	41 \$	41 \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	136 212	1	4 564	4 211	1
Ratio des frais de gestion⁵	0,59 %	0,55 %	0,57 %	0,60 %	0,63 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	2,78 %	0,69 %	3,12 %	3,07 %	2,85 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	115,15 %	67,60 %	44,88 %	102,47 %	57,78 %
Valeur liquidative par part	8,86 \$	8,90 \$	9,01 \$	9,61 \$	9,86 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-F

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$	9,74 \$	9,94 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,01 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,05 \$	0,01 \$
Total des charges	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,05)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,01)	(0,08)	(0,10)	(0,02)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	(0,04) \$	– \$	(0,03) \$	(0,01) \$	(0,05) \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	0,07 \$	0,39 \$	0,16 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	– \$	0,07 \$	0,39 \$	0,16 \$
Actif net à la fin de la période	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$	9,74 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-F

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	1	1	1	1	1
Ratio des frais de gestion⁵	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,45 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	115,15 %	67,60 %	44,88 %	102,47 %	57,78 %
Valeur liquidative par part	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$	9,74 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-N

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$	9,74 \$	9,94 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,01 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,05 \$	0,01 \$
Total des charges	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,05)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,01)	(0,08)	(0,10)	(0,02)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	(0,04) \$	– \$	(0,03) \$	(0,01) \$	(0,05) \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	0,07 \$	0,39 \$	0,16 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	– \$	0,07 \$	0,39 \$	0,16 \$
Actif net à la fin de la période	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$	9,74 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-N

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	1	1	1	1	1
Ratio des frais de gestion⁵	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,45 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,77 %	0,77 %	0,77 %	0,77 %	0,77 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	115,15 %	67,60 %	44,88 %	102,47 %	57,78 %
Valeur liquidative par part	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$	9,74 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie O

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,29 \$	9,26 \$	9,33 \$	9,78 \$	9,95 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,01 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,05 \$	0,01 \$
Total des charges	–	–	–	–	–
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,01)	(0,09)	(0,10)	(0,02)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	– \$	0,03 \$	0,01 \$	0,03 \$	– \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	0,07 \$	0,49 \$	0,18 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	– \$	0,07 \$	0,49 \$	0,18 \$
Actif net à la fin de la période	9,29 \$	9,29 \$	9,26 \$	9,33 \$	9,78 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie O

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	1	1	1	1	1
Ratio des frais de gestion⁵	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	115,15 %	67,60 %	44,88 %	102,47 %	57,78 %
Valeur liquidative par part	9,29 \$	9,29 \$	9,26 \$	9,33 \$	9,78 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Le Mandat paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Mandat. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Mandat, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les commissions de suivi sont prélevés par GACI sur les frais de gestion reçus du Mandat. Le Mandat est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour les parts de catégorie O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions. Ces frais de gestion des parts de catégorie O n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie Plus-F.

Le tableau suivant présente la ventilation des services reçus en contrepartie des frais de gestion, exprimée en pourcentage des frais de gestion tirés du Mandat pour la période close le 31 août 2021, avant renoncations aux frais de gestion et prises en charge.

	Parts de catégorie A	Parts de catégorie Plus	Parts de catégorie Plus-F	Parts de catégorie Plus-N
Commissions de vente et de suivi versées aux courtiers	60,87 %	22,66 %	0,00 %	0,00 %
Frais d'administration, conseils en placement et profit	39,13 %	77,34 %	100,00 %	100,00 %

Rendement passé

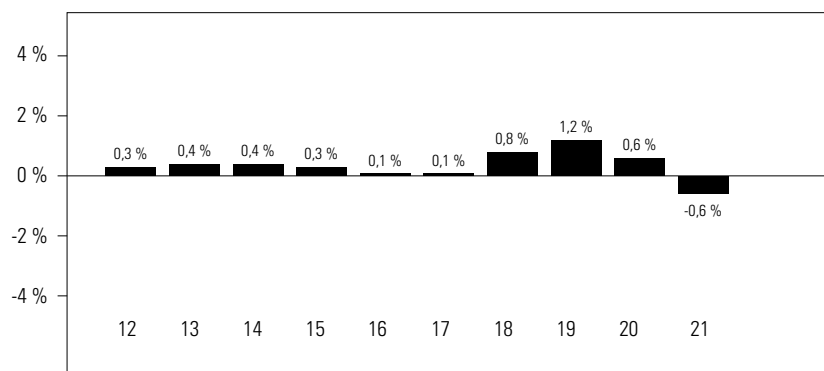
Les données sur le rendement tiennent compte du réinvestissement des distributions seulement et non des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels payables par un porteur de parts qui auraient fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Les rendements du Mandat tiennent compte des frais et des charges. Se reporter à la section *Faits saillants financiers* pour connaître le ratio des frais de gestion.

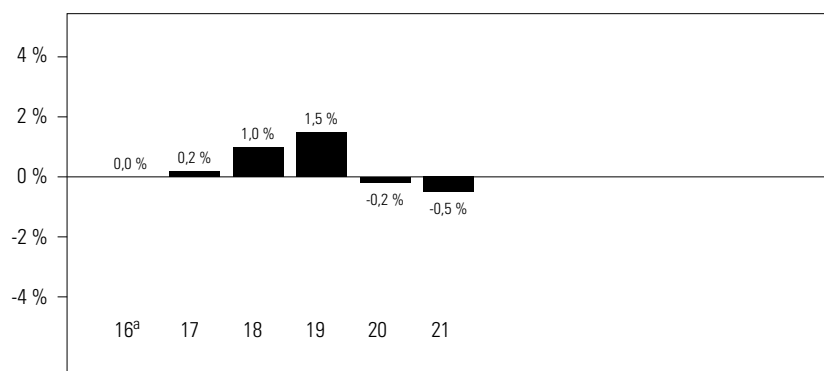
Rendements annuels

Les diagrammes à barres ci-dessous donnent le rendement annuel de chaque catégorie de parts du Mandat pour les périodes présentées et illustrent comment le rendement du Mandat varie d'une période à l'autre. Ces diagrammes indiquent en pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au 31 août de l'exercice, d'un placement effectué le 1^{er} septembre, à moins d'indication contraire.

Parts de catégorie A

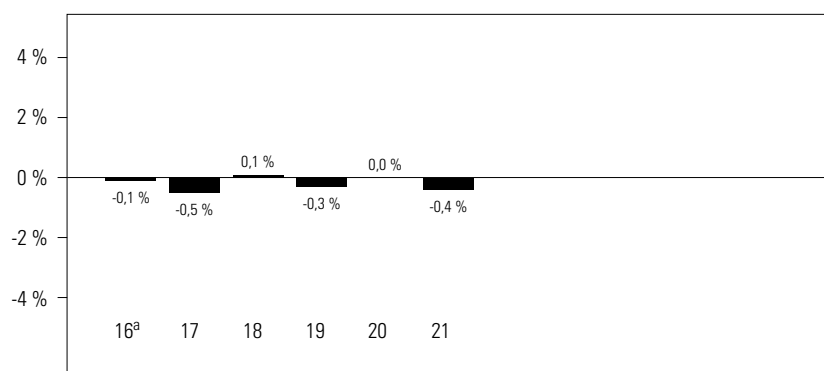


Parts de catégorie Plus



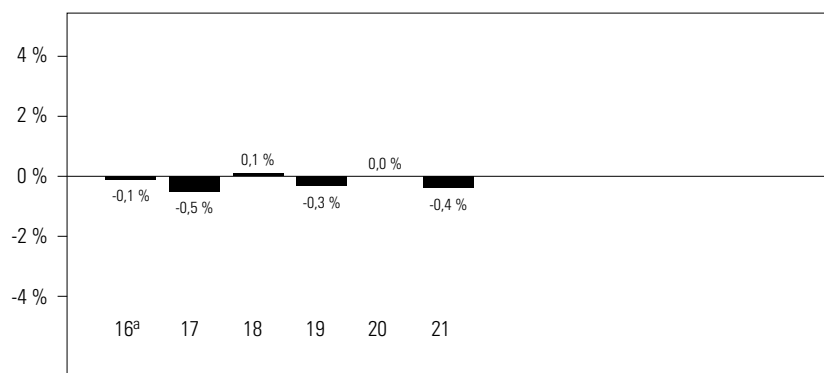
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-F



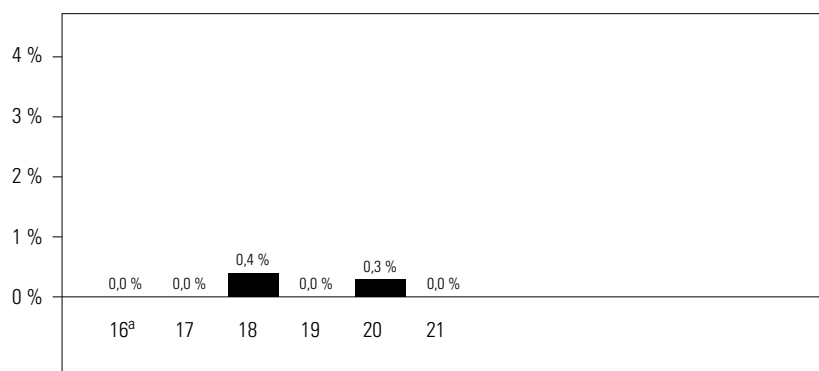
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-N



^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie O



^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Rendements composés annuels

Le tableau suivant montre le rendement composé annuel de chaque catégorie de parts du Mandat pour chacune des périodes indiquées ayant pris fin le 31 août 2021. Le rendement composé annuel est comparé avec l'indice de référence du Mandat.

L'indice de référence du Mandat est l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans*	Depuis le début des activités*	Date de début des activités
Parts de catégorie A	-0,6 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %		24 novembre 1999
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,1 %	1,1 %	0,9 %	0,9 %		
Parts de catégorie Plus	-0,5 %	0,3 %	0,4 %		0,4 %	31 mai 2016
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,1 %	1,1 %	0,9 %		0,9 %	
Parts de catégorie Plus-F	-0,4 %	-0,2 %	-0,2 %		-0,2 %	31 mai 2016
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,1 %	1,1 %	0,9 %		0,9 %	
Parts de catégorie Plus-N	-0,4 %	-0,2 %	-0,2 %		-0,2 %	31 mai 2016
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,1 %	1,1 %	0,9 %		0,9 %	
Parts de catégorie O	0,0 %	0,1 %	0,2 %		0,1 %	31 mai 2016
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,1 %	1,1 %	0,9 %		0,9 %	

*Si une catégorie de parts a été créée il y a moins de 10 ans, le tableau indique le rendement composé annuel depuis le début des activités.

L'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada mesure le rendement attribuable aux bons du Trésor à 91 jours.

Une analyse du rendement relatif du Mandat par rapport à son indice de référence est présentée à la section *Résultats d'exploitation*.

Aperçu du portefeuille de placements (au 31 août 2021)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du fonds de placement. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.investissementsrenaissance.ca. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du Mandat. Dans le cas d'un fonds comprenant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées. Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à une seule position.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97,2
Obligations de sociétés	2,7
Autres actifs, moins les passifs	0,1

<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Bon du Trésor de la province de Nouvelle-Écosse, 0,20 %, 2021/11/29	25,4
Ridge Trust, billet à escompte, 0,30 %, 2021/12/14	5,7
Banque Toronto-Dominion (La), acceptation bancaire, 0,19 %, 2021/09/16	5,1
Banque Nationale du Canada, acceptation bancaire, 0,22 %, 2021/11/25	5,1
Banque Royale du Canada, acceptation bancaire, 0,22 %, 2021/11/29	5,1
Storm King Funding, billet à escompte, 0,29 %, 2021/11/24	5,1
Banner Trust, billet à escompte, 0,31 %, 2022/02/15	5,1
Banque Manuvie du Canada, billet de dépôt au porteur, 0,25 %, 2022/02/01	5,1
Finning International Inc., billet à escompte, 0,18 %, 2021/09/20	4,4
Fusion Trust, billet à escompte, 0,23 %, 2021/09/16	4,4
Zeus Receivables Trust, billet à escompte de premier rang, 0,27 %, 2021/12/14	4,4
Canadian Master Trust, billet à escompte, 0,30 %, 2021/11/08	3,2
Plaza Trust, billet à escompte, 0,29 %, 2021/12/22	3,2
Banque Nationale du Canada, acceptation bancaire, 0,20 %, 2021/09/01	2,5
Banque Royale du Canada, acceptation bancaire, 0,20 %, 2021/09/03	2,5
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, billet à escompte, 0,22 %, 2021/09/13	2,5
La Banque de Nouvelle-Écosse, acceptation bancaire, 0,22 %, 2021/11/19	1,9
Enbridge Inc., billet à escompte, 0,28 %, 2021/09/22	1,3
Inter Pipeline (Corridor) Inc., billet à escompte, 0,42 %, 2021/09/27	1,3
Banque Nationale du Canada, acceptation bancaire, 0,19 %, 2021/09/27	1,3
Lower Mattagami Energy L.P., billet à escompte, 0,21 %, 2021/11/18	1,3
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux flottant, 0,35 %, 2022/08/23	0,9
Banque de Montréal, taux flottant, 0,35 %, 2022/02/16	0,9
Banque Royale du Canada, taux flottant, 0,35 %, 2022/02/10	0,9
Trésorerie	0,7

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs incluent des déclarations qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui incluent des termes comme « s'attend », « prévoit », « compte », « planifie », « croit », « estime » et autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies ou les perspectives et la prise de mesures futures possibles par le fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



Investissements Renaissance

1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3S6
1-888-888-3863

Site Web

www.investissementsrenaissance.ca

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire des Mandats privés Renaissance, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié de la famille de fonds Investissements Renaissance, des Portefeuilles Axiom et des Mandats privés Renaissance avant d'investir. Pour obtenir une copie du prospectus simplifié, composez le 1-888-888-3863, envoyez un courriel à info@investissementsrenaissance.ca ou parlez-en à votre conseiller.

Investissements Renaissance^{MD} et Mandats privés Renaissance^{MD} sont des marques déposées de Gestion d'actifs CIBC inc.
Investissements Renaissance est offert par Gestion d'actifs CIBC inc.